

**Objet :** Enquête d'intérêt public concernant la carrière de Kerven ar Brenn

Mail à l'intention de Mme Maryvonne MARTIN, commissaire enquêtrice.

Veuillez, s'il vous plait, bien vouloir nous adresser un récépissé de transmission à la destinataire, merci.

Bonjour,

Par ce mail nous tenons à vous faire part de nos remarques concernant l'enquête citée en objet.

Nous nous appelons Jean-Christophe et Delphine Bonnemaille. Nous avons deux enfants nouveaux nés et nous habitons au hameau de Kerven ar Brenn, juste en face de la carrière.

Je été officier supérieur du génie militaire pendant 31 ans, et à ce titre j'ai eu l'occasion de diriger la carrière du camp de Canjuers, dans le Var.

- Il est question d'un comité de suivi, mais il faudrait développer le rôle, le fonctionnement, les compétences et la composition de cette instance. En tant que riverain très proche, nous souhaitons être associé à la création de ce comité. Nous voudrions en faire partie donc il faudrait aussi détailler les modalités de participation.

- Dans la réponse de l'entreprise Le Pape, p 53, lors des abatages, les riverains sont censés être prévenus par l'exploitant. Ce n'est absolument pas le cas actuellement. Il faudrait préciser les modalités de ces alertes, et y associer un planning prévisionnel et actualisé, facilement accessible sur un site internet ou celui de la mairie.

- Concernant la fréquence des tirs, pour respecter l'environnement, diminuer les nuisances sonores, la poussière, les émissions de CO2 et les vibrations nous demandons à n'autoriser l'exploitation que de septembre à juin. Nous avons un projet de réhabilitation de gîtes et nous voulons que les touristes qui viendront nous visiter soient tranquilles et ne courent aucun risque pendant cette période. Il n'y a aucune justification à augmenter les tirs à 20 par ans, 10 suffisent largement, d'autant plus qu'il n'y a pas d'embauches supplémentaires à la clé. L'autorisation peut très bien être accordée pour l'extension, sans pour autant permettre le doublement des capacités de production.

- Concernant la quantité d'explosif utilisé, il n'est question que de la quantité par forage (60 kg), mais à aucun moment il n'est fait mention du nombre de forages envisagé. La masse maxi de 1,7 tonnes d'explosif autorisé sur le site est beaucoup trop importante et engendrerait des vibrations nuisibles aux habitations. Il faut limiter la quantité d'explosif à 1 tonne par tir, voir moins selon l'étude à faire. Le dossier de l'entreprise Le Pape évoque un rayon de dangerosité de 400 m dans lequel il peut y avoir des projections de pierres. Il propose des mesures qui semblent bien légères par rapport aux risques encourus, alors que nous sommes dans une zone touristique avec des habitations autour et des jeunes enfants présents, ainsi qu'une route départementale très passagère et des chemins. Aucun risque, aussi petit soit il, n'est tolérable lorsqu'il s'agit de mettre en danger la vie aux alentours à cause d'un tir raté ou d'une erreur humaine.

- Tous les avis de cette enquête s'accordent à dire que les vibrations sont dangereuses pour les habitations proches. L'étude de leur intensité semble avoir été menée par l'entreprise, alors que l'arrêté du 22/09/94 relatif aux exploitations de carrière, ainsi que la circulaire du 23/07/8 relative aux vibrations créées par des ICPE préconisent une étude indépendante et beaucoup plus sérieuse que les données fournies. Au droit des habitations la valeur de 10 mm/s.n doit pas être dépassée, alors que l'entreprise Le Pape n'y fait pas référence et mentionne une autre valeur K non retenue dans ces textes. Il est étonnant que la valeur médiane de cette valeur K, de 2400 soit retenue, alors que dans le tableau de relevés il y a des pics à plus de 5000. Dans ce cas ne retenir qu'une moyenne n'est pas du tout représentatif de la réalité que nous vivons au quotidien. Nous demandons donc à ce qu'une

vraie étude de mesure des vibrations soit réalisée par un cabinet indépendant, conformément aux textes cités plus haut.

- Nous vivons régulièrement des tirs, notre maison tremble, nous ressentons intensément les vibrations. Nous demandons à ce qu'il y ait une surveillance des habitations aux alentours mise en place, par une entité indépendante, au frais de l'entreprise Le Pape, de manière à nous prémunir de tout dégâts ou fissures dommageables. Évidemment cette dernière serait obligée de prendre en charge les conséquences de son activité.

- Concernant les nuisances sonores, nous les vivons très souvent, selon la direction du vent et le temps, elles sont mêmes perceptibles dans la maison. L'étude fournie par un cabinet apporte beaucoup de chiffres et les résultats ne sont pas tellement compréhensibles. A noter que les valeurs n'ont été relevé que lors d'une seule journée, le 23/06/2020. Il faudrait beaucoup plus de relevés, à des périodes différentes pour se rendre compte du niveau de bruit qui fluctue et peut parfois être très gênant. L'entreprise Le Pape souhaite doubler sa capacité de production, donc automatiquement le bruit va augmenter (plus de camions) et les durée de nuisance vont s'allonger. En limitant la production au niveau actuel et en renforçant l'isolation phonique des habitations les plus proche, ces désagréments sonores devraient pouvoir être supportables. Nous demandons à ce que l'exploitant du site prenne en charge les frais de remplacement des vitrages à minima.

Nous ne sommes pas opposés à l'agrandissement de la carrière de Kerven ar Brenn, ni à la prolongation de son exploitation. En revanche, nous ne souhaitons pas que la production ni le nombre de tirs soient doublés.

A cet occasion nous demandons un respect des procédures de tir d'explosif, la mise en place d'un comité de suivi, la surveillance des habitations proches, la limitation des vibrations et des bruits émis, une amélioration de la protection acoustique des riverains.

Pour finir, nous sommes étonnés que l'entreprise Le Pape aille à contre courant de l'histoire. A l'heure du réchauffement climatique et alors qu'il est urgent de limiter les émissions de gaz à effets de serres, elle propose de doubler ses émissions et ses nuisances. Il ne faut pas chercher à produire et construire plus, mais il faut recycler, réhabiliter et améliorer les infrastructures existantes.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Jean-Christophe et Delphine Bonnemaille  
Kerven ar Brenn  
29700 Pluguffan  
06.09.02.56.93